

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 18 MAI 2022**



À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, de La Mennais, Louiseville, ce dix-huitième jour du mois de mai deux-mille-vingt-deux, à dix-neuf heures, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Annik Carle
Stéphane Elliott
Mélicca Gendron
Daniel Lamer
Larry Mc Kinnon

Représentants des enseignants

Alain Brochu (Teams)
Anne-Guylaine Bruneau
Gilles Cinq-Mars

Représentante du personnel de soutien

Patricia Noël

Représentante du personnel professionnel

Annick Gagné

Représentante des élèves

Élodie Gélinas

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc

Direction

Kathya Paquin
Claude Chartrand (Teams)

Invité

Gaétan Masson (Teams)

1. PRÉSENCES ET QUORUM

Monsieur Larry Mc Kinnon président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 18 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Daniel Lamer**, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 18 mai 2022 tel que déposé.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Annick Gagné**, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022 ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-21-22-35

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2022

Aucun suivi pour l'instant. Le suivi au procès-verbal du 13 avril aura lieu tout au long de la rencontre.

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Aucune correspondance.

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT

- 17 mai : Défi Cours ton avenir
Journée contre l'homophobie et la transphobie
Le comité LGBTQ+, Étienne Lebrun, AVSEC et Annick Gagné, psychoéducatrice, ont invité les membres du personnel et les élèves à porter du noir et blanc avec un accessoire aux couleurs du drapeau de la fierté gaie. Les membres du personnel et les élèves pouvaient aller signer le drapeau.
- 21 et 22 mai : Défi Cours ton avenir pour les membres de la communauté
- 24 mai : Gala sportif
- 9 juin : Cérémonie de la collation des Grades
Cocktail de bienvenue, photo avec la direction et mortier, remise des faux diplômes, remise des bourses offertes par les municipalités (normalement remises au gala Reconnaissance)
- 10 juin : Journée récompense des finissants au Lac Castor
- 22 juin : La Ronde
Ce sont 254 élèves méritants qui iront à La Ronde gratuitement, car ils ont été honorés soit à la 1^{re} ou à la 2^e étape selon les critères de l'école. Les autres élèves auront l'occasion d'y aller au coût de 55 \$.
- 23 juin : Bal des finissants

8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

M. Lamer, représentant au comité de parents et Mme Lachance, substitut, n'ont pas assisté à la dernière rencontre.

9. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT POUR 2022-2023

Le budget de l'école secondaire l'Escale prend en considération un historique des budgets antérieurs pour permettre une ventilation correspondant à la réalité.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la LIP donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par la direction de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;

CONSIDÉRANT qu'il faille s'inspirer de notre projet éducatif pour affecter différentes sommes d'argent ;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par la direction respecte les priorités préalablement identifiées et retenues par le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2022-2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Daniel Lamer**, il est résolu :

D'ADOPTER le projet de budget de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2022-2023 tel que proposé par la directrice, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour qu'il l'approuve ;

D'AUTORISER la direction à faire des transferts d'enveloppes budgétaires, afin de répondre à des besoins urgents de l'école. En pareil cas, elle devra présenter et faire adopter ces changements, dès la séance suivante du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-21-22-36

9.2 APPROBATION DES RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de Louiseville doit approuver les règles de conduite et mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école, proposées par la direction ;

CONSIDÉRANT que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation du personnel de l'école (cf. l'art.77 de la LIP) ;

CONSIDÉRANT la recommandation qui a été déposée par la direction ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Annick Gagné**, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER conformément à l'article 76, 1er paragraphe de la LIP, les règles de conduite et mesures de sécurité 2022-2023 de l'école secondaire l'Escale de Louiseville, telles que proposées par la direction, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la direction pour qu'une copie des règles de conduite et mesures de sécurité soit transmise à chaque élève de l'école et à ses parents dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2^e paragraphe de la LIP.

108-CÉ-21-22-37

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 APPROBATION DU TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE POUR LA CLASSE D'ACCÈS-DEP

CONSIDÉRANT le projet pédagogique particulier visant à préparer un groupe d'élèves âgés de 15 ans à entrer en formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que dans les cas et aux conditions déterminées par règlement du ministre pris en application de l'article 457.2 de la LIP ou que sur autorisation de ce dernier donné en vertu de l'article 459 de la LIP. La demande de dérogation doit être renouvelée annuellement.

CONSIDÉRANT que l'article 84 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de Louiseville approuve les modalités d'application du régime pédagogique proposées par la direction ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Stéphane Elliott**, il est résolu :

D'APPROUVER la grille-horaire 2022-2023 pour Accès-DEP telle que proposée par la direction de l'école, dont la copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la direction pour qu'elle fasse parvenir une copie de ladite grille-horaire au Centre de services scolaire, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

108-CÉ-21-22-38

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 APPROBATION DU CALENDRIER DES SORTIES ÉDUCATIVES

PLACE BIERMANS	25 MAI 2022	FPT, FMS ET ACCÈS-DEP
MUSÉE HURON-WANDAT	26 MAI 2022	4 ^E SECONDAIRE – ARTS ENRICHIS

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Patricia Noël**, il est résolu :

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

D'APPROUVER que les frais encourus soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2021-2022 ;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

108-CÉ-21-22-39

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 BILAN DU PLAN D'ACTION POUR COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2021-2022

Madame Annick Gagné explique le bilan du plan d'action. La reddition de comptes du plan d'action sera adoptée lors de la première rencontre du mois d'octobre 2022.

9.6 APPROBATION DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

CONSIDÉRANT que deux campagnes de financement ont été choisies pour l'année scolaire 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de financement choisies sont la vente de chocolat de la compagnie Lamontagne et la vente de bûches de Noël de la Pâtisserie Michaud ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Annik Carle**, il est résolu, d'approuver la décision du conseil d'établissement d'opter pour la vente de bûches de Noël et la vente de chocolat pour l'année scolaire 2022-2023.

108-CÉ-21-22-40

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 CHOIX DE LA COMPAGNIE DE PHOTOS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 (INFORMATION)

La compagnie de photos pour l'année scolaire 2022-2023 sera le studio NanC, car nous sommes toujours satisfaits et ils répondent aux besoins de notre école.

9.8 NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION (INFORMATION)

Madame Paquin explique que nous attendons la réponse du ministère pour finaliser le document de l'évaluation des apprentissages.

9.9 CHOIX DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2022-2023 (INFORMATION)

La date choisie pour l'assemblée générale des parents pour l'année scolaire 2022-2023 est le mardi 13 septembre 2022. Madame Paquin en fera part aux directions des écoles primaires de la MRC de Maskinongé.

9.10 ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2023 (INFORMATION)

Dépôt du document, mentionnant le nombre de groupes par programme et le nombre d'élèves par groupe. La classe de langage ferme dû au manque d'élèves, ceux qui sont déjà dans ce groupe iront au présecondaire et en Formation Préparatoire au travail avec des heures TES et des heures d'orthophonie.

9.11 RÉPARTITION DES RESSOURCES 2022-2023

Dépôt du document. Madame Paquin explique les choix faits avec le comité EHDAA. 35 heures en orthopédagogie et en psychoéducation, 3 postes de 30 heures TES. Selon les heures H attribuées par le Centre de services scolaire, nous allons bonifier avec plus de postes de TES.

9.12 ORGANISATION DU SOUPER DE FIN D'ANNÉE (INFORMATION)

Proposition de souper, style boîtes à lunch par Les Sœurs Clément. Un sondage sera envoyé aux membres du conseil d'établissement pour le choix des boîtes à lunch et la distribution du budget restant.

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) Horaire de juin

Semaine du 6 juin	Élèves recevront leur horaire personnalisé d'examens
Du 14 au 21 juin	Examens de fin d'année
Avant-midi	Examens
Après-midi	Remédiation
22 et 23 juin	Reprises d'examens
21 au 23 juin	Surveillance et des activités

b) Travaux d'été

Il y aura trois chantiers.

- De juin à novembre, le terrain de soccer sera réaménagé. Il y aura un grand terrain et deux petits, l'extérieur des terrains sera aménagé pour les citoyens.
- Le panneau électrique principal de l'école sera remplacé.
- Le mur extérieur à l'arrière de l'école sera réparé. Quatre classes seront relocalisées le temps de la rénovation.

c) **Cours d'été**

Les cours d'été auront lieu en ligne pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. Par contre, les examens auront lieu en présentiel à Bel-Avenir.

11. RAPPORT DE LA DIRECTION

Madame Paquin présente le Journal-parents aux membres du conseil d'établissement. Un journal qui présente aux parents, la vie à l'école secondaire l'Escale. Merci à Patricia Noël, secrétaire de gestion pour la qualité et la convivialité de ce journal.

12. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 8 juin 2022 à 18 h sur la place 5^e secondaire.

13. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne-Guyllaine Bruneau, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à **21 h 39**.

108-CÉ-21-22-41

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Larry Mc Kinnon
président



Kathya Paquin
directrice